

La redistribution : L'APL, un exemple d'allocation L'analyse d'une feuille de paie Activités pour l'élève



1 - Un exemple d'allocation : l'APL (Aide Personnalisée au Logement)

Clotilde, vient d'obtenir son baccalauréat. Elle vient d'être acceptée en BTS à Grenoble. Elle va donc devoir louer une chambre d'étudiant. Clotilde est rattachée au foyer fiscal de ses parents, et n'est pas boursière. Elle n'a pas réussi à obtenir un logement en cité universitaire. Elle doit donc louer un studio auprès d'un particulier. Elle a trouvé un studio de 20 m².

GRENOBLE 38 . HYPER CENTRE, Studio très bien situé, proche ttes commodités, bon état, kitchenette équipée, 1er étage, chauff ind. Classe Energie : G. Libre au 01/07/11. Loyer 398 € + charges.

Exercices

1. Consultez le portail de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour savoir si Clotilde a droit à une aide ?
2. Quel est son montant ?
3. A votre avis, comment est financé ce type d'allocation ?
4. Connaissez-vous d'autres types d'aide ? D'autres organismes versent-ils des aides ? Identifiez les aides supplémentaires auxquelles Clotilde pourrait éventuellement prétendre ?
(Consultez le site du CNOUS - Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires : www.cnous.fr)

2 - Analyse d'une feuille de paie

Clotilde s'est mariée. Elle a épousé Ilan, ingénieur informaticien. Après avoir travaillé en Intérim pendant 2 ans, puis en CDD pendant 1 an, il est depuis un an salarié sous contrat CDI dans une grande société de Télécommunications.

Exercices

A l'aide du document page suivante, répondez à ces questions :

1. Identifiez les deux types de charges, qui les paie ? Quel est leur montant respectif ? Quelle est leur proportion par rapport au salaire brut ?
2. A quoi servent ces prélèvements ? Qui les perçoit ?
3. D'après la feuille de paie et vos connaissances, identifiez les différentes cotisations et organismes collecteurs.
4. Quel organisme verse une allocation aux salariés privés d'emploi ?
5. Réalisez une fiche de présentation des différentes aides : RSA, APA, Allocation Adultes handicapés. Aidez-vous du site : vosdroits.service-public.fr



Un exemple de feuille de paie : identifiez les différentes cotisations sociales.

Bulletin simplifié janvier 2011

Cotisations au 1er janvier 2011

Coordonnées de l'entreprise		N° de Sécurité Sociale			
N° SIRET		Coordonnées du salarié			
Code NAF					
N° URSSAF					
Type d'emploi occupé					
Statut					
Date d'entrée dans l'entreprise					
		Charges salariales		Charges patronales	
Libellé	Base	Taux	Montant	Taux	Montant
Appointements			3205,00		
Prime exceptionnelle			855,92		
Prime d'astreinte			344,00		
Total brut			4404,92		
Assurance maladie (1)	4404,92	0,75	33,04	13,10	577,04
Assurance vieillesse plafonnée (2)	2946,00	6,65	195,91	8,30	244,52
Assurance vieillesse déplafonnée (3)	4404,92	0,10	4,40	1,60	70,48
CSG déductible (4)	4272,77	5,10	217,91		
CSG non déductible (4)	4272,77	2,40	102,55		
CRDS non déductible (4)	4272,77	0,50	21,36		
FNAL TA (5)	2946,00			0,40	11,78
FNAL >TA (5)	1458,92			0,50	7,29
Allocations familiales	4404,92			5,40	237,87
Aide au logement TA	2946,00			0,10	2,95
Accident du travail	4404,92			1.12	49,34
Assurance chômage TA	2946,00	2,40	70,70	4.00	117,84
Assurance chômage TB	1458,92	2,40	35,01	4.00	58,36
FNGS (6)	4404,92			0.30	13,21
Retraite cadre TA	2946,00	3,00	88,38	4,50	132,57
Retraite cadre TB	1458,92	7,70		12,60	183,82
AGFF cadre TA (7)	2946,00	0,80	23,57	1,20	35,35
AGFF cadre TB(7)	1458,92	0,90	13,13	1,30	18,97
CET (8)	4404,92	0,13	5,73	0,22	9,69
APEC TB (9)	1458,92	0,024	0,35	0,036	0,53
Assurance décès cadre (10)	2946,00			1,50	44,19
Total des cotisations			812,04		1815,80
Net à payer			3592,88		
Net imposable(11)			3716,79		

(1) Assurance maladie : L'assiette est la totalité du salaire brut.

(2) Assurance vieillesse plafonnée : Cette cotisation vous permet de valider des droits pour votre retraite. Elle est calculée au maximum sur la tranche A de votre salaire. Cette tranche est définie annuellement, son montant est de 2946 euros au 1er janvier 2011.

(3) Assurance vieillesse déplafonnée : Cette cotisation est calculée sur la totalité du salaire.

(4) CSG et CRDS (déductible ou non) : CSG : Contribution Sociale Généralisée

CRDS : Remboursement de la Dette Sociale

L'assiette de ces deux cotisations est calculée sur 97 % du salaire brut (4272,77)

(5) FNAL (Fonds national d'aide au logement) Ces cotisations se calculent d'une part sur la tranche A et sur la partie supérieure à la tranche A.

(6) FNGS (Fonds National de Garantie des Salaires) Organismes réglant les salaires aux salariés des entreprises en liquidation.

(7) AGFF : (Association pour la Gestion du Fonds de Financement) Organisme de retraite complémentaire.

(8) CET : (Contribution Exceptionnelle temporaire) Organisme créé en 1997 pour aider au financement des retraites.

(9) APEC : (Agence Pour l'Emploi des Cadres) Cette cotisation participe au financement de cette agence.

(10) Pour les cadres, les employeurs sont obligés de cotiser à un régime de prévoyance décès.

(11) Le net imposable est obtenu à partir du net à payer (3592,88) auquel on rajoute la CSG et la CRDS non déductibles.

